



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 07 décembre 2022
PV N. 14 par voie électronique.

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : MM TALABOT F – LATOUR M – HALLOT JF

ABSENTS : M GAUDY N – OSMAN C

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

But ECLAIR (2^{ème} période) : Du 21/11/22 au 30/01/23

Information importante aux clubs : A compter de cette saison 2022-2023, **tous les frais des officiels arbitres seront débités directement sur les comptes des clubs à tous les niveaux de championnat et sur les rencontres de coupe.**

Il est rappelé aux clubs qu'il est **obligatoire d'avoir une feuille de match papier informatisé (sous peine d'amende)** à chaque rencontre à domicile au cas où il y aurait un dysfonctionnement de la tablette.

COUPE DU MONDE :

En raison de la finale de la coupe du monde prévue le dimanche 18 décembre à 16h, la commission demande aux clubs qui seront concernés pour le rattrapage des rencontres ce jours-là, et s'ils le désirent, de s'entendre pour disputer la rencontre soit le samedi 17 décembre si possibilité d'infrastructure avec éclairage, et le cas échéant, disputer la rencontre le dimanche 18 décembre à 13h ou 13h30. A ce jour (07/12), 4 rencontres sont concernées par le rattrapage.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 3

- **Poule D** : Rencontre **FC St Brice s/vienne / Nieul St Gence** du 04/12/22.

Suite au mail du club de **Nieul St Gence** en date du 03/12/22 **notifiant du forfait** de leur équipe, la commission prend note et enregistre le résultat :

- **FC St Brice s/vienne 2 : 3** (3 pts) / **Nieul St Gence 2 : 0** (- 1 pt)

Le club de Nieul St Gence sera débité de la somme de 48 euros pour son 1^{er} forfait en championnat.

Coupe Nouvelle Aquitaine (6^{ème} tour) :

Pour information : Les rencontres se dérouleront les 7 et 8 janvier 2023. **Tirage au sort le mercredi 14 décembre (dans la matinée) à Puymoyen.**

Coupe de la haute Vienne : FINALE **SAMEDI 10 JUIN 2023.**

« En route pour Beaublanc »

- **4^{ème} Tour Coupe Haute Vienne (tour de régularisation)** : 14 et 15 janvier. **Tirage au sort le lundi 9 janvier à 17h30.**
- **1/16^{ème} Finale Coupe Haute Vienne** : 12 et 13 février. **Tirage au sort le lundi 30 janvier.**

Challenge des Réserves :

- **16^{ème} Finale Challenge des Réserves (14 et 15 janvier).** **Tirage au sort le mardi 13 décembre à 17h30.**
- **2^{ème} Tour Challenge du District « Marcel Pailler »** : 4 et 5 février.



POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- 1^{er} Tour Challenge Georges Var : 4 et 5 février.

Le Président

SISSAOUI Mounir

Le Secrétaire de séance,

LATOURE Marc